



1 – ARBITRES OU OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE

Les arbitres sont désignés par la CDO. Les frais d'arbitrage sont pris en charge par les clubs à parts égales.

Pour les finales départementales, les officiels de la table de marque seront proposés par le club organisateur et validés par la CDO

2 – PRINCIPES D'ORGANISATION DES PHASES FINALES

2.1 - ACCÈS

Si les associations souhaitent faire payer les entrées, le prix sera fixé avec un maximum défini par le Comité et précisé dans le cahier des charges.

Elles doivent prévoir cependant le libre accès pour les membres de la Fédération, de la Ligue et du Comité et leurs invités, sur présentation des cartes correspondantes, les arbitres, les marqueurs et les chronométreurs, les présidents, les joueurs et les entraîneurs des clubs qualifiés.

2.2 - BUVETTE

Les associations peuvent tenir une buvette à condition d'obtenir les autorisations administratives et que les conditionnements des boissons vendues répondent aux normes de sécurité en vigueur.

Le service de la buvette doit être interrompu pendant les rencontres à moins que celle-ci ne soit isolée de la salle.

Même dans ce cas, les organisateurs s'engagent à interrompre le service à la demande des arbitres si une gêne est constatée.

2.3 - ÉQUIPEMENT

Les organisateurs doivent prévoir le matériel de la table de marque : 2 chronomètres dont un avec affichage visible des entraîneurs, flèche, stylos noir et rouge, plaquettes des fautes, fanions rouges, sifflet, panneau d'affichage des scores avec affiches sur lesquelles figurent les noms des équipes qualifiées à apposer à la place des locaux et des visiteurs.

Les organisateurs doivent prévoir des cercles et des filets de remplacement en cas d'accidents. Les gradins doivent répondre aux normes de sécurité, avec séparation physique avec le terrain (barrières, rubans...).

Les vestiaires et les sanitaires doivent être entretenus et surveillés après le passage des équipes.

Une sonorisation est souhaitable.

2.4 - ORGANISATION

Les organisateurs doivent accueillir les arbitres et les équipes et les installer dans leurs vestiaires en leur donnant les consignes de sécurité (ex. : vêtements ramenés dans les sacs sur les bancs de touche, ou vestiaires fermés à clefs...).

Des places isolées des tribunes (environ 10) doivent être réservées aux membres du Comité (et leurs invités).

Ils doivent présenter un responsable de salle et un service d'ordre repérable (brassard par exemple) licenciés au club organisateur.

Les organisateurs peuvent remettre un souvenir aux clubs qualifiés.

Une pharmacie réglementaire doit être disponible.

Au minimum deux bouteilles d'eau minérale non gazeuse, capsulées, seront mises à disposition de chaque équipe.